

Procès-verbal de la 128^e assemblée des délégués de Swiss Tennis du 17 mars 2023 au Kursaal, Swissôtel Allegro, Berne

Délégués présents	Voix	Nombre officiel de délégués dès 2023
101 Graubünden Tennis Eldahuk M.L., Silvaplana Muscogiuri S., Chur	2	3
103 Ostschweiz Tennis Haag Th., Schwarzenbach Helbling U., Gams Möhr D., St. Gallen Ruf P., Wildhaus Theiler R., Krummenau	5	6
104 Thurgau Tennis Berger Ch., Frauenfeld	1	3
105 Zürich Tennis Blaser M., Zürich Casagrande J., Winterthur Eckert A., Kilchberg Egli H., Hinwil-Hadlikon Eichholzer H. Gutenswil Hitz M., Pfäffikon Kienast N., Wetzikon Lehmann M., Fehraltorf Marty C., Binz Meierhofer J., Fehraltorf Obi B., Bassersdorf Obrist K., Hinwil Strub D., Geroldswil Vogel J., Oberrieden Weibel R., Weisslingen	15	15
108 Schaffhausen Tennis Fuchs M., Hallau	1	2

111 Zürichsee/Linth Tennis	4	6
Bergemann B., Horgen		
Douw A., Hirzel		
Koye B., Wilen		
Meier H.-R., Wädenswil		
201 Aargauischer Tennisverband	7	7
Christen R., Waltenschwil		
Ebner M., Birmenstorf		
Frey P., Aarau		
Gautschi H., Hunzenschwil		
Gollonitsch F., Wettringen		
Polentarutti R., Dottikon		
Speich E., Zufikon		
203 Tennis Zentralschweiz	5	6
Helfenstein A., Emmenbrücke		
Hess R., Luzern		
Weber R., Adligenswil		
Weisshaupt A., Hergiswil		
Wietlisbach K., Hergiswil		
204 Solothurn Tennis	3	3
Bühler R., Däniken		
Lüdi R., Grenchen		
Wüthrich R., Hägendorf		
205 Berner Oberland Tennis	3	3
Ammann R., Oberhofen		
Balsigr S., Meiringen		
Matter Ch., Steffisburg		
206 Biel/Bienne Seeland Tennis	2	2
Gugger R., Biel		
Mencarelli M., Studen		
209 Zug Tennis	2	2
Anderegg U., Neuheim		
Bätscher M., Hochdorf		
210 Bern Tennis	5	5
Heller P., Rüfenacht		
Kohler B., Münsingen		
Krähenbühl J., Bern		
Pfister M., Bolligen		
Stuber E., Kirchberg		
211 Tennis Region Basel	5	6
Buser C., Basel		
Marelli L., Basel		
Schneiter P., Pratteln		
Schreibmüller C., Liestal		
Völlmin S., Ormalingen		

301 FriJuNe	7	7
Anthoine Ch., Le Locle		
Berthoud Ph., Porrentruy		
Leuenberger J., Murten		
Pizzolon A., La Chaux-de-Fonds		
Rohr R., Villars s/Glâne		
Schalch A., Saint-Blaise		
Wenger J., La Neuveville		
302 Genève Tennis	5	6
Arnet M., Petit-Lancy		
Cassano F., Collonge-Bellerive		
Hernot F., Vernier		
Veglio F., Tannay		
Yazgi A., Chancy		
304 Vaud Tennis	9	9
Anker C., Crissier		
Andrey E., Denges		
Bissat S., Epalinges		
Du Bois R., Pully		
Eglin M., Morges		
Hess M., Gugy		
Kummer P.-A., Longirod		
Moulet I., Epalinges		
Schmutz M., Epalinges		
305 Valais Tennis	4	5
Derivaz E., Collombey		
Favre S., Sion		
Locatelli J.-C., Sion		
Tinguely F., Bramois		
401 Tennis Ticino	3	4
Gander M., Gerra Piano		
Matthey J.L., Vairano		
Pellanda A., Lugano		
SPTA	2	2
Reitz Emanuel		
Strub Aline		
TRCA	2	2
Burkhalter Peter		
Kratochvil Michel		
Commission des athlètes	0	2
Total	92 voix	106 délégués
Délégués présents	92 voix	
Majorité absolue	47 voix	
Majorité de 2/3	62 voix	

Procès-verbal de l'AD (délibérations 2023)

1. Paroles de bienvenue et ouverture de la 128e assemblée des délégués

Le président René Stambach ouvre l'assemblée des délégués et remercie les délégués de leur présence.

Membres du CD présents

Stambach René, Président
Aegerter Beat
Bender Raphaël
Berger Eric
Bernasconi Michele
Canova Giuseppe
Jolissaint Christiane, Présidente suppléante
Polentarutti Roland
Wipfli Steinegger Ruth, Vice-présidente

Porteurs de l'insigne d'or présents

Blaser Mägi
Frey Pancho
Hauptli Thomas
Pfister Markus
Rüeggsegger Hans E.
Schär Berni
Walser Bruno
Zaugg Peter

Membres d'honneur présents

Bacsinszky Timea
Bourgnon Janine
Schaad Heinz

Invités présents

Bregnard Pascal, organe de révision
Damke Andreas, Damke Rechtsanwälte (juriste de la fédération)
Fischer Patrik, Ernst & Young AG (représentant de l'organe de révision)
Schläpfer Patrick, commission de contrôle
Nominés pour l'insigne d'or: Benz Maya, Meierhofer Thomas, Tendon Edy, Wittmer Sabine

René Stammbach salue avec grand plaisir les invités présents à cette 128^e assemblée des délégués de Swiss Tennis.

- La 128^e assemblée annuelle a été convoquée dans les règles de l'art et l'ordre du jour communiqué conformément aux statuts. Les documents suivants ont été envoyés aux délégués et aux délégués suppléants :
- Ordre du jour AD 2023
- Détermination des cotisations des membres pour 2023/2024
- Rapport d'activités 2022 (en ligne)
- Modification des statuts
- Procès-verbal de l'AD du 2022
- Argumentaire en faveur de la modification des statuts

Le président annonce que 92 délégués (sur 106 au total) sont présents.

Majorité absolue	47
Majorité de 2/3	62

René Stammbach signale que les articles 16, 20 et 47 des statuts qu'il lit dans leur libellé exact seront suivis à la lettre pour la prise de décisions, les élections ou les modifications des statuts. Une modification des statuts requiert une majorité de 2/3 des voix valides.

Les délégués suivants sont proposés pour la fonction de scrutateurs et confirmés à l'unanimité:

Secteur A	Stuber Eric, Bern Tennis
Secteur B	Casagrande Judith, Zürich Tennis
Secteur C	Ruf Peter, Ostschweiz Tennis
Secteur D	Fuchs Markus, Schaffhausen Tennis
Secteur E	Matthey Jean-Luc, Tennis Ticino

Sur ce, René Stammbach déclare l'assemblée constituée et ouverte.

Avant d'ouvrir les délibérations, René Stammbach invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire des personnes disparues au cours de l'année écoulée.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 12 mars 2022

L'intervention de M. Ghisleni est consignée dans le procès-verbal de 2022. Elle traitait du mode d'élection des 5 représentants des associations régionales au comité directeur. Il n'était pas tout à fait clair si les présidents/présidentes d'AR qui n'avaient pas été proposés par la CONP pouvaient tout de même briguer un siège au CD lors de l'AD.

Selon les statuts, ces présidents/présidentes peuvent également se porter candidats !

Le procès-verbal de l'AD 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activité 2022

Un film divertissant et informatif passe en revue les points forts de l'année 2022 et René Stammbach complète le rapport annuel en évoquant les points clés suivants :

- L'équipe du capitaine Heinz Günthardt a remporté la Billie Jean King Cup !
- Des élections auront lieu lors de l'AGM de l'ITF - en septembre au Mexique. Après 12 ans, Stammbach quittera sa fonction de Board Member à l'ITF et Ruth Wipfli Steinegger, vice-présidente de Swiss Tennis, sera candidate à sa succession.
- La Suisse sera candidate à l'organisation de la Billie Jean King Cup 2023.
- Le padel connaît une croissance continue. Swiss Tennis est en train de négocier avec la SUIPA.
- Des modifications des statuts ayant trait padel figurent à l'ordre du jour.

...des départements

Les comptes rendus des départements sont disponibles dans le rapport d'activité électronique sur le site Internet de Swiss Tennis www.swisstennis.ch.

Représentants de Swiss Tennis dans les instances internationales (par ordre alphabétique)

Brunner Mark	Tennis Europe Professional Committee (depuis 03/22)
Bühler Jürg ITF	Coaches Commission
Egli Andreas	Grand Slam / ITF Supervisor
Grimm Heinz	Member ITF Honorary Life Councillor Committee
Jolissaint Christiane	ITF Player Council
	ITF Billie Jean King Committee
Musy Isabelle	ITF Media Commission
Stammbach René	ITF Vice-President
	ITF Chairman Finance and Audit Committee
	ITF Investment Panel
	ITF Remco Committee
	Hopman Cup, Board of Directors
Stauffer René	ITF Media Commission
Wipfli Steinegger Ruth	Swiss Olympic Vice-President et membre de la Commission de sélection
	ITF Olympic Committee
	Conseil d'administration Swiss Open Gstaad AG

Le président conclut son rapport en remerciant très chaleureusement toutes les personnes présentes dans la salle, ses collègues au comité directeur, la direction, ainsi que les collaborateurs de Swiss Tennis pour le grand travail accompli tout au long de l'année. Il étend ses remerciements à tous les délégués, officiels, bénévoles et collaborateurs qui s'investissent tout au long de l'année pour le bien du tennis suisse.

Le rapport d'activité 2022 est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation des comptes annuels 2021/2022 et du rapport financier ainsi que réception des rapports de l'organe de contrôle et du comité de révision

Stefan Flückiger, directeur de Swiss Tennis, fournit des explications exhaustives concernant le résultat financier de l'exercice 2021/22 et renvoie par ailleurs au rapport d'activité, où les chiffres sont présentés de manière détaillée et transparente. Il explique également comment ont été répartis les fonds reçus jusqu'à ce jour dans le cadre du paquet de stabilisation 2021.

Pascal Bregnard, président du comité de révision de Swiss Tennis, recommande aux personnes présentes d'approuver les comptes individuels et les comptes consolidés.

Patrik Fischer, en tant que représentant de l'organe de révision Ernst & Young, constate que ledit organe n'a pas d'autres compléments à apporter aux explications de Stefan Flückiger, au rapport du comité de révision et aux remarques contenues dans le rapport annuel. Le rapport de l'organe de révision se trouve dans la partie financière du rapport annuel. Il y est mentionné que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Patrik Fischer recommande à l'assemblée des délégués de Swiss Tennis d'accepter sans réserve les comptes individuels et les comptes annuels consolidés.

Les comptes annuels 2021/2022 et le rapport financier sont **approuvés à l'unanimité**.

5. Décharge aux organes

Décharge est donnée à l'unanimité aux organes de Swiss Tennis ainsi qu'aux instances internes de l'administration judiciaire.

6. Détermination des cotisations des membres 2023/2024

Stefan Flückiger explique qu'une fois de plus, aucune augmentation des cotisations des membres et des taxes sur les courts des clubs/centres n'est prévue. Il propose cependant, au nom du comité directeur, une augmentation du prix des licences de CHF 10.00 par licence de membre pour les adultes (désormais CHF 80.00) et les juniors (désormais CHF 50.00). La dernière augmentation du prix des licences a eu lieu en 2008/09. Le supplément de recettes attendu doit profiter aux associations régionales (explication dans l'argumentaire du 28.02.2023). Roland Polentarutti, membre du comité directeur et représentant de la CONP, explique aux personnes présentes les détails concernant l'affectation prévue de l'argent. Les nouveaux prix des licences deviendront applicables à partir du printemps 2024.

Reto Gugger, président de l'AR Biel/Bienne Seeland Tennis demande - sous réserve de l'acceptation de la modification des statuts - une différenciation entre les courts de tennis et les courts de padel, car les dimensions des courts respectifs sont différentes.

René Stammbach explique qu'il n'est pas possible d'entrer en matière sur cette demande, car il n'existe actuellement aucun terrain de padel pouvant être « taxé » par Swiss Tennis. Si l'admission de clubs de padel devait être approuvée statutairement, Swiss Tennis pourrait demander une taxe au plus tôt en 2024 – et elle deviendrait pertinente pour l'exercice 2025.

Reto Gugger retire la proposition.

Aline Yazgi, déléguée de l'ARGT, craint qu'en raison de l'augmentation du prix des licences, encore plus de joueurs de tennis qui ne jouent que quelques tournois par an renoncent à prendre une licence, car elle est beaucoup plus chère que dans les pays voisins. Il se pourrait que l'augmentation ne compense pas le manque à gagner dû aux licences qui ne seront plus délivrées.

René Stammbach explique que Swiss Tennis ne se contente pas d'augmenter les prix, mais crée également de la valeur ajoutée avec cette majoration du prix de la licence. Actuellement, des travaux sont en cours sur différents projets.

René Stammbach recommande, au nom du comité central, d'accepter les types de taxes et leurs montants tels que présentés.

Les cotisations des membres 2023/2024 sont **approuvées par 70 voix**.

7. Approbation du budget 2023/2024

Stefan Flückiger s'exécute :

Le budget 2022/23 a été publié conformément à la décision de l'AD de l'année dernière. Nous y prévoyions un excédent de recettes d'un montant de 74 500 CHF. Il est important de noter que l'exercice en cours et la période budgétaire correspondante couvrent la période du 01.10.2022 au 30 septembre 2023, soit 12 mois. Comme nous partons de l'hypothèse d'un changement de l'exercice (passage à l'année civile), l'exercice actuel sera étendu à 15 mois et couvrira donc la période du 01.10.2022 au 31.12.2023. Compte tenu de ce fait, une perte d'environ 300 000 CHF est désormais prévue. Au 4e trimestre, les coûts sont toujours élevés et les recettes très faibles.

Pour le budget 2023/24 - ou alors l'année civile 2024, selon la décision prise concernant le changement de l'exercice - nous prévoyons - avec une augmentation du prix des licences et donc des contributions plus élevées aux associations régionales et au financement de projets importants - un excédent de recettes de 17 400 CHF.

Lors de la réunion stratégique de septembre 2022, le comité central a examiné les thèmes prioritaires de la stratégie. La direction opérationnelle de Swiss Tennis a intégré les directives correspondantes et les a traitées dans le cadre des processus de budgétisation et de planification.

Plusieurs projets de revitalisation ont été soumis à Swiss Olympic. Ces projets sont en cours d'examen et nous espérons recevoir une réponse dans les meilleurs délais. Pour l'instant, aucune mesure de revitalisation éventuelle n'est prise en compte dans le budget. Une décision ponctuelle ou entièrement positive de la part de Swiss Olympic serait saisie séparément et entraînerait des coûts et des recettes supplémentaires. En termes de pertinence nette, Stefan Flückiger ne s'attend pas à une charge supplémentaire pour le compte de résultat.

Le budget 2023/2024 est **approuvé à l'unanimité**.

8. Modifications des statuts

Michele Bernasconi, membre du comité central, parle en premier lieu du padel : « Le padel connaît une croissance fulgurante dans le monde entier. Comme 70% des courts se trouvent sur des installations de tennis, il faut tenir compte de ce phénomène. Un joueur de tennis ne doit pas avoir à choisir entre le tennis OU le padel, c'est pourquoi il faut exploiter les synergies et donner aux clubs de padel la possibilité de devenir membres de Swiss Tennis. Des négociations sont prévues pour une coopération judicieuse avec l'association de padel SUIPA.

Andreas Damke, Damke Rechtsanwälte et juriste de la fédération Swiss Tennis, présente article par article les modifications des statuts envisagées.

Maurice Eglin, Vaud Tennis, prend la parole. Fin janvier, il avait écrit à Swiss Tennis pour demander que la stratégie concernant le padel soit envoyée aux délégués avant l'assemblée des délégués, afin que les changements présentés (argumentaire) soient mieux compris, ce qui a été fait à temps avant l'assemblée des délégués.

Un grand nombre de clubs sont déjà confrontés au padel. Et cela non seulement au niveau de l'infrastructure, mais aussi de l'organisation, par exemple de compétitions ou de cours, etc. Pour les clubs de padel, il est certainement intéressant de pouvoir profiter des synergies d'une fédération qui fonctionne bien comme Swiss Tennis.

Dans l'argumentaire, de nombreux points sont très bien expliqués, mais certains restent en suspens.

René Stambach remercie Maurice Eglin pour son intervention et souligne qu'il est important de procéder maintenant aux modifications des statuts afin que les négociations avec la SUIPA puissent aboutir. Après ces négociations, Swiss Tennis mettra en place un groupe de travail qui s'occupera de clarifier les détails qu'il a évoqués dans son intervention.

Bernhard Koye, président de Zürichsee/Linth Tennis commence par ces mots : On commence toujours par se moquer de l'innovation, on la combat, puis on l'accepte. Il veut ainsi souligner le fait que le padel est un sport fort et qu'il ne peut plus être arrêté. Il est persuadé que le groupe de travail obtiendra de bons résultats et appelle chacun à saisir cette opportunité de modernisation. Il recommande clairement l'adoption des modifications des statuts.

Peter Burkhalter, membre du comité de la TRCA, prend la parole. Il se réfère à l'article 2 STA et aimerait que la question de l'infrastructure soit réglée dans les statuts. La TRCA propose de compléter l'article 2, alinéa 1 par « ...et leur infrastructure ».

Justification : Avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, il est clair qu'en Suisse, on construit de plus en plus dans des installations existantes, la pression monte en matière de densification et les centres de tennis le ressentent. Les prix des terrains augmentent et les centres sont intégrés dans des projets de développement. L'infrastructure est d'importance systémique pour le développement !

Si l'ajout demandé « ...et leur infrastructure » n'est pas accepté, la TRCA proposerait de reformuler l'article en accord avec le comité central.

René Stambach est d'accord pour dire que l'infrastructure est un sujet central, ce qui se reflète dans plusieurs exemples qu'il donne. La motion de la TRCA est prise en compte, mais le comité central propose de la rejeter pour les raisons suivantes : Le but est défini à l'article 2 sous le titre général « Promotion du tennis », qui englobe également l'infrastructure et tous les autres domaines.

Comme déjà convenu avec la TRCA, le CC de Swiss Tennis est prêt à intégrer l'infrastructure dans la charte ou la déclaration de mission.

Michel Kratochvil, président de la TRCA, souligne que sans les centres, tout cela ne pourrait pas avoir lieu. Il craint de perdre encore plus de salles.

René Stambach renchérit une fois de plus que l'infrastructure constitue bien entendu une partie importante de la « promotion du tennis » et qu'elle est donc forcément incluse dans l'article 2 sur les buts. Le comité central rejette cette proposition.

Damke prend la parole et lance la procédure de vote. Avec l'accord des délégués, le vote se déroule selon les « blocs » suivants :

Padel - articles 2, 3, 9 et 32 :

Les modifications des statuts sont **approuvées** par 81 voix.

Modification de l'exercice financier - articles 18, 19 et 36 :

Les modifications des statuts sont **approuvées** par 82 voix.

Répartition des sièges / élection des délégués au sein de l'association régionale - articles 15 et 16 :

Les modifications des statuts sont **approuvées** par 81 voix.

Proposition de la TRCA - Ajout à l'article 2 STA « ...et leurs infrastructures ».

Les délégués rejettent la proposition par **9 voix pour et 70 voix contre**.

Les présidents des associations régionales sont priés de thématiser également l'adaptation de l'exercice dans leurs AR.

9. Élections

Le comité central propose de réélire l'organe de révision Ernst & Young AG, Berne, pour une année supplémentaire.

La proposition de réélection est **adoptée à l'unanimité**.

Après ce point de l'ordre du jour, René Stammbach prend congé car il doit participer à l'assemblée générale de Tennis Europe à Barcelone. Il remercie chaleureusement toutes et tous les participants pour leur présence et leur travail important au nom du tennis suisse.

Il cède la parole à sa vice-présidente, Christiane Jolissaint.

10. Demande de distinctions honorifiques

Christiane Jolissaint propose d'attribuer « l'insigne d'or » aux quatre personnes suivantes pour leur engagement méritoire en faveur du tennis suisse :

May Benz

Thomas Meyerhofer

Edy Tendon

Sabine Wittmer

Leur parcours est décrit dans un bref « CV tennistique » et Christiane Jolissaint les remercie chaleureusement pour le travail qu'elles ont accompli au fil des ans.

Les délégués **confirment les propositions** par de vifs applaudissements.

11. Informations

11.1 Coupe Billie Jean King

Christiane Jolissaint évoque le passé en Fed Cup, puis le présent et l'avenir en Coupe Billie Jean King, qui a culminé dans la victoire de l'équipe suisse en 2022. Elle passe en revue les différentes étapes et explique le nouveau mode de jeu.

11.2. Communication

Sandra Pérez, nouveau membre de la direction et responsable de la communication depuis le 1er avril 2022, explique comment le département communication se présente et informe sur les projets à venir. Entre autres, les femmes débutantes et les juniors seront invitées en 2023 à participer aux diverses compétitions par équipe avec une licence gratuite.

11.3 Marketing

Ralph Weder a pris la direction du département marketing le 1er janvier 2023 et se présente lui-même, son département et la stratégie du domaine.

11.4 Sport populaire

Andreas Blattner, nouveau responsable du département Sport populaire depuis le 1er mars 2023, présente également son parcours et son département aux délégués.

11.5 Paquet de stabilisation 2022 / projets de revitalisation

Jürg Bühler, responsable du département formation/développement depuis le 1^{er} mars 2022, met en lumière le paquet de stabilisation 2022 avec les projets de revitalisation à venir. La Confédération a alloué CHF 50 millions pour toutes les disciplines sportives et soutient des projets qui ont un lien avec la pandémie passée et qui sont placés sous le signe de la durabilité.

12. Détermination de la date et du lieu de la prochaine AD

Christiane Jolissaint propose d'organiser l'AD 2024 le 15 juin 2024 (nouvel exercice). Elle se déroulera vraisemblablement à nouveau dans le même local.

Les personnes présentes approuvent à l'**unanimité** cette proposition.

13. Questions diverses

La parole n'est pas demandée.

La présidente adjointe clôt l'assemblée des délégués, remercie les participantes et les participants pour leur présence et souhaite à tous un bon week-end.

Pour le procès-verbal :


René Stammbach
Président


Pascale Vasolli
Finances/Administration